



AVIS AUX CONTRIBUABLES

Attention aux faux agents des impôts

Des agents se réclamant des services des impôts se présentent auprès des contribuables, sociétés ou particuliers. Ces prétendus fonctionnaires des impôts indiquent intervenir dans le cadre d'une opération de contrôle fiscal.

Sans justifier à aucun moment de leur appartenance à l'administration fiscale, les faux agents réclament de l'argent, tout en précisant qu'une négociation est toujours possible.

La Direction générale des impôts informe que dans le cadre des contrôles menés par l'administration fiscale, les agents des impôts sont systématiquement en possession d'un ordre de mission indiquant leur identité. Par ailleurs, toute procédure de vérification fiscale doit être précédée d'un avis de vérification sous peine de nullité.

En outre, à la demande des contribuables vérifiés, les agents sont tenus de présenter une carte de commission, ou à défaut une carte d'identité.

Par conséquent, face à des personnes indiquant procéder à un contrôle fiscal ou déclarant venir encaisser l'argent d'un redressement fiscal, il est nécessaire, d'une part, de s'assurer de l'identité des intéressés, et, d'autre part de vérifier l'existence d'un ordre de mission, dûment signé.

En cas de doute, vous pouvez contacter le **numéro vert 8344** de la Direction Générale des impôts.

Antananarivo, le **2 SEPT 2011**

Le Directeur Général des Impôts



TAZAFY Armand
Inspecteur des Impôts